

mirable ! la religion qui semble n'avoir d'objet, que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci, dit Montesquieu.

Direz vous que les lois suffisent pour maintenir le bon ordre dans une société ? Mais qui de vous ignore que les lois ne sont violées que parceque le cœur de celui qui les enfreint est dérégulé et corrompu ? Or, qui est-ce qui peut rendre le cœur de l'homme bon et honnête, si ce n'est la religion ? Jésus Christ n'a-t-il pas dit que c'est du cœur que sortent les vols, les adultères, les meurtres et tous les crimes qui jettent le trouble dans la société ? Il faut donc commencer par régler le cœur de l'homme, avant de voir régner l'ordre et la tranquillité. La loi humaine ne peut attaquer que l'action coupable ; elle n'a aucune prise sur le sentiment, qui en est le principe. La loi arrête le bras, mais elle laisse au cœur toute sa corruption ; elle ne défend que ce qui est criminel, elle ne réprime point ce qui est malhonnête ; et même entre les crimes, elle ne punit que ceux, qui troublent la société ; tout ce qui ne nuit pas au prochain, n'est pas de son ressort.

Imaginez un peuple, dont la morale n'aurait d'autre appui que les lois ; Oh ! comme ce peuple serait malheureux ! combien il faudrait que ces lois fussent détaillées pour proscrire tous les délits. Où il n'y aurait que des lois, qui est-ce qui soutiendrait les mœurs ? Les mœurs, plus utiles encore à la société que les lois, qui peuvent quelque fois les suppléer, mais jamais être suppléées par elles. Où il n'y aurait que des lois, on y verrait tout homme puissant et hardi les braver ; ne se trouve-t-il pas partout des hommes redoutables aux dépositaires mêmes de la loi ? ne se trouve-t-il pas aussi partout des hommes qui savent éluder les lois par la ruse, par la fraude, par les artifices de l'intrigue, ou les détours de la chicane ? n'en avez vous pas tous les jours sous les yeux de tristes exemples ? Là où il n'y aurait que des lois, le grand intérêt serait, non pas de ne commettre aucun crime, mais de le cacher. Vous savez que tout ce qui peut se soustraire à l'œil de l'homme, méprise sa justice. Donc, la loi civile seule, sera toujours insuffisante dans son autorité, toujours incomplète dans ses préceptes ; il faut qu'un pouvoir étranger et supérieur fasse vouloir ce qu'elle ordonne, et prescrive ce qu'elle n'a pas la force d'ordonner. Qu'en serait-il, par exemple, de la sainteté du serment, base de toute notre législation, et de toutes les décisions judiciaires, sans le sentiment religieux, qui lui donne tous son poids ? La religion est donc un renfort nécessaire à la loi civile, et sans laquelle elle devient insuffisante. On peut comparer la loi à une barrière que l'on opposerait à un torrent, elle ne peut arrêter que les rochers qu'il roule ; quand ils seront amoncelés, ils finiront par l'entraîner elle même : la loi divine au contraire, est une digue insurmontable, qui repousse le choc continu des eaux ; c'est l'ordre que Dieu a donné aux flots de ne pas dépasser le rivage et de s'y briser.

Essayerez vous de contenir les hommes par la force de l'opinion publique ? Je sais que l'opinion publique a un grand prix ; il ne faut pas la dédaigner ; mais seule, elle ne suffit pas plus que la loi. Il faut la conserver comme un des plus puissans mobiles qui nous gouvernent ; mais il ne faut pas l'isoler de la religion ; il faut plutôt l'aider, la perfectionner par les sentimens que la religion inspire. Car cette opinion publique ; isolée de la religion, ne peut rien sur les actions secrètes. L'opinion publique ne peut ni récompenser ni punir que dans une mesure très bornée. L'opinion publique ne voit et ne juge que par les passions de la multitude, qui n'est pas toujours exempte d'erreur.

L'opinion publique ne tient presque jamais compte des efforts, c'est ordinairement sur le succès qu'elle décide du mérite ou du démérite des hommes. Et lors même que nous trouverions dans l'opinion publique une estime et une gloire, qui nous flatteraient, pouvons nous en jouir toujours ? hélas ! il suffit d'un petit revers, pour perdre tout le prix de cette récompense. Y a-t-il rien de plus inconstant que l'opinion ? ne peut-elle pas dans un instant se tourner contre ceux qu'elle semble favoriser le plus, et précipiter demain dans la boue, ceux qu'elle élève aujourd'hui jusqu'aux nues ?

Notre divin maître a bien voulu nous en fournir un memorable exemple dans sa propre personne ; il entre dans la ville de Jérusalem aux acclamations de tout un peuple, qui le proclame l'envoyé de Dieu, le fils de David, *Hosanna filio David*, et quelques jours après, ce même peuple, demande à cris redoublés, qu'il soit

crucifié, *crucifige eum* ; il lui préfère un meurtrier, un Barrabas, *non hunc sed Barrabam* ; voilà ce que c'est que l'opinion publique.

Et puis, quand elle serait plus constante, qu'est-elle cette opinion publique pour la grande masse des citoyens, qui forment le corps d'une nation ou d'une société ? Qu'est elle pour l'artisan, pour l'homme placé dans les rangs moins élevés, quelle influence aura-t-elle sur lui, puisque souvent il l'ignore, et plus souvent encore il en est ignoré ? Elle n'est donc pas un moyen suffisant, ni en politique ni en morale. Non, non, il y a trop de maux divers semés sur les pas de la vie, trop de secrètes amertumes, et l'opinion publique a trop peu de pouvoir sur les diverses affections de l'âme, pour en calmer seule le dégoût et l'ennui ; il faut quelque chose de plus que l'opinion publique, pour adoucir le malheur ; et ce quelque chose, c'est la religion.

Je le répète donc, l'opinion publique, les lois, les juges et les tribunaux doivent être considérés comme les gardiens et les agens publics de la société ; mais cela ne suffit pas ; il faut de plus et nécessairement un agent secret, et cet agent c'est la religion ; c'est elle, qui pénètre l'homme de toute la présence de Dieu ; qui lui interdit jusqu'à la pensée du vice. Oui, je ne saurais le dire assez ; que la religion soit respectée, et vous verrez les bonnes mœurs, vous verrez la foi publique, vous verrez le bonheur et la paix renaître, et par conséquent la société redevenir florissante ; toutes ces choses vont ensemble et se prêtent un mutuel secours. Mais quand un peuple perd de vue les rapports essentiels qui existent entre la vie présente et la vie à venir, quand il n'a pour but que les avantages de la vie présente, sans se mettre en peine de son sort éternel, quand il n'est conduit dans ses actions que par le jugement que les hommes en portent ; alors, tous les liens de la morale sont rompus ; il n'existe plus sur la terre que le pouvoir de la force : la vertu, si elle ne mène point à la prospérité temporelle, deviens moins chère à ceux qui la pratiquaient. Si donc un pareil renversement de principes venait à s'introduire, si le sentiment religieux venait à perdre de son prix aux yeux des peuples, on pourrait dire adieu à toute existence sociale ; la licence prendrait la place de la liberté, toutes les idées d'ordre seraient forcées de céder à la violence et à la destruction ; ni les vies, ni les propriétés ne seraient en sureté, et au milieu de cet étrange bouleversement, ce serait en vain que l'on ferait des lois, que l'on porterait des décrets, que l'on décornerait des châtimens ; sans cesse inquiets et agités, les citoyens porteraient autour d'eux leurs avides regards ; ils consulteraient la force de leurs bras, et s'il voyaient quelque espoir de succès, ils ne manqueraient pas d'y recourir, pour abatre tout ce qui leur porterait ombrage. Il faut donc, qu'il y ait une religion, qui protège l'observance de l'ordre et des lois, et qui les rendent respectables aux yeux des peuples ; une religion, qui soit une barrière au despotisme de celui qui commande, et à l'insubordination de celui qui obéit, et qui fasse comprendre aux uns et aux autres, que si dans ce monde, il ne peut pas y avoir dans les états, pas plus que dans la possession des biens, une égalité parfaite, ces avantages cependant ne sont pas perdus à jamais pour nous, et que nous les retrouverons éminemment dans une seconde patrie.

Vous direz peut-être encore que dans le siècle éclairé où nous vivons, il n'y a pas à craindre tous ces désordres, que l'on redoute, là où la religion ne domine pas ; que l'éducation et la science sont aujourd'hui trop répandues pour ne pas exercer une très grande influence sur les mœurs et la conduite de la société. Vaine espérance ; il en est de l'éducation, de la science, comme des décorations d'un édifice ; elles en font l'ornement, mais elle n'en font pas le fondement. Il ne faut jamais l'oublier, car c'est un principe fondamental, l'éducation du peuple doit être fondée sur la religion ; sans elle il ne saurait rien, rien surtout de ce qu'il importe le plus à la société qu'il sache, et à lui de savoir ; car la religion civilise l'homme, elle nourrit le pauvre de vérité, comme elle le nourrit de pain, elle éclaire, elle agrandit son intelligence de telle sorte, que sans elle, même au milieu des établissemens d'éducation, il végéterait dans un feroce abrutissement, cent fois pire que l'état sauvage. Car si l'ignorance a ses vices, le savoir a aussi les siens ; l'esprit à son intempérance comme le cœur, et trop d'instruction peut être un don bien fatal pour celui qui la possède. Ainsi donc, sans être ennemi de l'éducation, je pense qu'il n'est pas avantageux d'étendre trop loin